

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REPULSIF INSECTES CONCENTRE

version :3

Date de Révision: 21/04/2008

98/8/CE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION / ENTREPRISE

Nom du Produit : Répulsif insectes concentré

Application (s) et / ou usage (s) : Répulsif insectes concentré à diluer contre les insectes volants et rampants
normaux Ce répulsif peut être utilisé en Agriculture Biologique contre les organismes nuisibles dans les bâtiments et installations d'élevage conformément au règlement CEE N^c

N° code du produit : **PEREPIC002**

Distributeur : Penn'Ty Bio
La Pennerie
F-49370 Bécon les Granits
Téléphone/Fax: 20 41 77 06 17
Site : www.penntybio.com

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant) : Paris 01 40 05 48 48
Lyon 04 72 11 69 11

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation : Répulsif insectes concentré

Formule : **PEREPIC002**

Description de la préparation : Liquide

Composants contribuant aux dangers pour la santé :

Matière Active

- Huile essentielle de LAVANDIN - Cas 91722-69-9 Einecs 294-470-6
Conc. Pds.(%) : 1 <C<=10 Symbole (s) :Xi, N, R22, R36, R37, R38, R43, R50/53

Composant aromatique

- Huile végétale de Chanvre - Cas 8016-24-8 Einecs 232-428-0
Conc. Pds.(%) : 1 <C<=10 Symbole (s) :Xi, N, R22, R38, R43, R50/53
- Huile essentielle de Citronnelle - Cas 89998-15-2 Einecs 289-753-6
Conc. Pds.(%) : 0,01 <C<=0,1 Symbole (s) :Xi, N, R22, R36, R37, R38, R43, R50/53
- Huile essentielle de géranium - Cas 90082-51-2 Einecs 290-140-0
Conc. Pds.(%) : 0,01 <C<=0,1 Symbole (s) :Xi, N, R22, R36, R37, R38, R43, R50/53
- Huile essentielle de cedre - Cas 90131-58-1 Einecs 290-370-1
Conc. Pds.(%) : 0,01 <C<=0,1 Symbole (s) :Xi, N, R22, R36, R37, R38, R43, R50/53
- Huile essentielle de Menthe poivrée - Cas 98306-02-6 Einecs 308-770-2
Conc. Pds.(%) : 0,1 <C<=1 Symbole (s) :Xi, N, R22, R36, R37, R38, R43, R50/53

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement Européen : Cette préparation est réglementée selon les directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes. Les principes actifs entrants dans la composition sont sur la liste positive de la directive biocide dans la classe T19 répulsif.

Pour L'homme : De par la concentration de toutes les molécules actives cette préparation ne comporte pas de risques pour l'homme.

Pour L'environnement : Le mélange est toxique pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets néfastes à long termes pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : sans

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières ouvertes

Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon les parties atteintes.

Ingestion : Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler un

médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'administrer REP /INS CON
lavage gastrique.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens D'extinction approprié	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, sable
Équipement spéciaux pour la protection	En cas d'incendie ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Informations supplémentaire	Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Informations supplémentaire	Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Méthodes de Nettoyage	Nettoyer avec un papier absorbant Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement
Précautions individuelles	Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminée. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.
Conseils supplémentaire	Informations concernant les équipements individuels de protection : (voir chapitre 8) Informations concernant l'élimination : (voir chapitre 13)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Conseil pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Stockage	Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé Conserver dans l'emballage d'origine Précautions pour le stockage commun Précautions pour le stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux Stabilité au stockage Température de stockage 0 - 40° C Matériau approprié PEHD (Polyéthylène haute densité) Plastique barrière co-extrudé

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle	Protection des mains porter des gants de protection Protection des yeux utiliser des lunettes
Mesures d'hygiène	Respecter la methode d'utilisation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	Liquide visqueux
Couleur	jaunâtre
PH	8,2
Odeur	Citronnelle

Données de sécurité

Point d'ébullition	Non déterminé
--------------------	---------------

Point éclair	Non déterminé
Inflammabilité	Non
Limites d'explosion	Non
Densité	0,88 g / ml à 20°C
Solubilité aux solvants	oui dans certains solvants spécifiques
Liposolubilité	Soluble
Hydrosolubilité	Soluble

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7

Condition (s) à éviter Températures supérieures à 40°C et inférieures à 0°C

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Inhalation	CL ₅₀ inhalation / rat	Supérieure à 2800 mg/litre
Contact avec la peau	DL ₅₀ cutanée / rat	Supérieure à 9 000 mg / kg
Contact avec les yeux	des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations	
Ingestion	DL ₅₀ orale/rat	Supérieur à 4950 gr / kg

Ces données sont établies en fonction du calcul de la concentration des matières premières entrants dans la composition

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information(s) générale(s) Contient des huiles essentielles et du savon de potassium
Tres dangereux pour le milieu aquatique

Effets nocifs divers inconnus

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets / produits non utilisés : Peut être évacué en décharge suivant la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les emballages vides peuvent etres mis en décharge suivant la réglementation locale.

Information (s) supplémentaire (s) :

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe de transport sans classement

ADR Marchandise non dangereuse

Route

RID Marchandise non dangereuse

Rail

ADNR Marchandise non dangereuse

Fluvial

AOCI Marchandise non dangereuse

Air

IMDG Marchandise non dangereuse

Mer

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° CE Non applicable

Symbole(s) sans

Phrase (s) R :

R36 Irritant pour les yeux
R37 Irritant pour les voies respiratoires
R38 Irritant pour la Peau
R50/53 Toxique pour les organismes aquatiques, Peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase (s) S :

- S2 Conserver hors de portée des enfants
- S13 Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux
- S20 Ne pas manger ne pas boire pendant l'utilisation
- S49 Conserver uniquement dans le flacon d'origine

REP /INS CON

Information(s) complémentaire(s)

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des symboles de danger et des phrases R pour les substances dangereuses citées au chapitre 2:

- XI Irritant
- N Nocif
- R22 Nocif en cas D'ingestion
- R36 Irritant pour les yeux
- R37 Irritant pour les voies respiratoires
- R38 Irritant pour la peau
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- R50/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long termes pour l'environnement aquatique

Législation(s) suivie(s):

Les informations de cette fiche de données de sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE
Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Applications(s) et / ou Usage(s)

Répulsif insectes concentré

Historique

Date de la première édition	03/01/2008
Date de révision	21/04/2008
Version	3